

Conditions Générales du concours Facebook Adeps – 18 mars 2019 au 2 avril 2019
--

Le présent règlement fixe les modalités du Concours « Concours Stages Adeps 2019 » (ci-après défini Concours). Ce Concours est organisé par Adeps, dont le siège social est établi à Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles (ci-après « Adeps » ou « l'Organisateur »). Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire belge et accessible à tous, les lots concernent uniquement les 3 à 18 ans.

1. La participation à ce Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toute personne physique domiciliée en Belgique, disposant d'un compte Facebook valable, peut participer à ce Concours, à l'exception du personnel d'Adeps ainsi que des membres de leur famille habitant sous le même toit. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation de leur(s) parent(s) /représentant(s) légal/légaux avant de participer au Concours.
2. La participation à ce Concours se fait uniquement sur internet. Toute personne ayant déjà un compte Facebook, ou souhaitant en créer un, peut participer via la page Facebook Adeps, (ci-après dénommé le « Site du Concours » ou « l'application Facebook »).
3. L'organisateur et les participants sont liés au contenu et aux dispositions de ces conditions. Par sa seule participation au Concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les présentes dispositions, règles de procédure, ainsi que décisions prises par l'Organisateur.
4. La mécanique du concours est la suivante – Pour participer, les participants doivent :
  - a) Remplir le court formulaire sur Facebook
  - b) Répondre à une question

Tout contenu inapproprié dans le message de lancement du Concours, ou tout contenu en violation du droit des tiers ne sera pas toléré et sera effacé. Un tirage au sort déterminera à la fin du Concours les gagnants qui ont respecté toutes les conditions reprises dans ce document.

5. Ce Concours n'est, en aucune manière, sponsorisé, soutenu ou géré par Facebook, et n'est pas lié à l'organisation Facebook. Les participants reconnaissent et acceptent que Facebook ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de disputes, dommage, etc. résultant de ce concours.
6. Le concours commence le 18 mars 2019 au 2 avril 2019.
7. À tout moment, le concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé par l'Organisateur du Concours sans que l'Organisateur ni tout autre intervenant puissent être tenus pour responsables.
8. Il ne sera accepté qu'une seule participation/commentaire par personne. Le participant ne peut gagner qu'un seul prix pendant toute la durée du concours.
9. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice du Concours se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.
10. Il sera attribué au gagnant : un lot présenté sur la publication du Concours. Le prix ne peut être ni échangé, ni converti en espèce ou en nature.
11. Les trois gagnants seront tirés au sort à la date de fin du concours, le 2 avril 2019, et recevront chacun deux places en stage Adeps durant les vacances de Printemps ou d'été pour les enfants de 3 à 18 ans, discipline et lieu au choix (concerne uniquement

les stages se déroulant sur le territoire Belge) dans la limite des places disponibles. Ils seront contactés via leur adresse mail.

12. Si le gagnant ne se manifeste pas avant la date qui lui sera indiquée dans le mail, il perd son cadeau qui sera attribué à un autre participant.
13. L'organisateur décline toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse pour participer au Concours (par exemple : en raison d'un problème technique, d'un retard dans l'envoi ou la réception des emails, de perte ou de détérioration des données après ou avant envoi). Cette liste est non exhaustive. L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents ou dommages, de quelque nature que ce soit, causés par l'attribution ou l'utilisation du prix gagné, ou par la participation au présent Concours.
14. L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable des éventuels frais découlant de ce Concours ou du prix attribué.
15. Si une disposition de ces Concours était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'aurait aucune influence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des dispositions de ces conditions générales et du Concours.
16. L'action présente ne donnera lieu à aucun entretien téléphonique ni à aucune communication écrite, autres que nécessaires à l'attribution des dotations.
17. Le règlement répond aux dispositions du droit belge.